

CENTRE IMHOTEP - FORMATION CONTINUE

BULLETIN D'INSCRIPTION — ANNEE 2027

L'ART DE LA PRESCRIPTION HOMÉOPATHIQUE HAHNEMANIENNE

Dates de la formation : 04/05/06 décembre 2026 | 08/09/10 janvier 2027 | 12/13/14 mars 2027

Lieu : PRH (Périgueux Résidence Hôtelière) – 38 avenue Georges Pompidou – 24000 Périgueux

INFORMATIONS DU STAGIAIRE

NOM : **Prénom :**

Adresse :

.....
.....

Téléphone : **Email :**

ENGAGEMENT ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT

☐ **Je m'inscris à la formation « L'art de la prescription homéopathique Hahnemanienne » —
Montant total : 1 700 € TTC**

Veillez cocher une seule option de paiement ci-dessous :

☐ **Par chèques bancaires :**

- 1 chèque d'acompte de 200 € (encaissé à l'issue du délai légal de rétractation de 10 jours).
- 3 chèques de 500 € (encaissés respectivement 1 semaine avant chaque module).

☐ **Par virements bancaires :**

- 1 virement d'acompte de 200 € (versé à l'issue du délai légal de rétractation de 10 jours).
- 3 virements de 500 € (effectués respectivement 1 semaine avant chaque module).

☐ **Par espèces (Option de règlement partiel — Plafond légal de 1 000 € maximum) :**

- 200 € versés à l'issue du délai légal de rétractation de 10-jours.
- Le solde de 1 500 € devant obligatoirement être complété par chèque ou virement selon l'échéancier.

Les chèques à l'ordre du **Centre Imhotep** sont à expédier au : 25 rue du Maréchal Foch, 78000 Versailles, accompagnés du présent dossier.

Date : Mention manuscrite « **Lu et approuvé** », Nom, Prénom , Signature

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le présent contrat est conclu en application des dispositions des articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail, entre les soussignés :

L'ORGANISME DE FORMATION :

Centre Imhotep, S.A.R.L. au capital de 3 000 euros, représenté par M. Jean Motte en qualité de gérant.

Siège social : 25 rue du Maréchal Foch, 78000 VERSAILLES.

Siret : 45115642600038 | APE : 8559 A

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° **1178 8113378** auprès de la préfecture de la région Île-de-France.

LE STAGIAIRE :

NOM :Prénom :

Adresse :
.....

Code Postal :Ville :

Téléphone :Mail :

1.- OBJET

Le Centre Imhotep s'engage à organiser l'action de formation intitulée « **L'art de la prescription homéopathique Hahnemannienne** » au bénéfice du stagiaire signataire.

2.- NATURE ET MODALITÉS DE L'ACTION DE FORMATION

Ce cursus complet de 3 modules de 3 jours (soit un total de 9 jours et 72 heures) se déroule entièrement en présentiel. Il initie à la méthodologie rigoureuse de la prescription homéopathique classique (selon l'Organon de Hahnemann) pour une approche clinique holistique et énergétique de l'être humain.

3.- ORGANISATION DE LA FORMATION

Lieu : PRH – 38 avenue Georges Pompidou – 24000 Périgueux

Dates du calendrier 2027 : Module 1 : 04/05/06 décembre 2026 - Module 2 : 08/09/10 janvier 2027, Module 3 : 12/13/14 mars 2027

Horaires : 09h00 - 12h30 et 14h00 - 18h00

Moyens pédagogiques : Cours théoriques magistraux, projections de supports visuels et séances de cas cliniques pratiques. Un certificat de suivi de formation est délivré au terme du cursus.

4.- CONDITIONS FINANCIÈRES ET RÈGLEMENT

Le coût global de l'action de formation s'élève à **1 700 € TTC**. Ce prix exclut strictement les frais de transport, d'hébergement et de restauration, lesquels incombent intégralement au stagiaire. Le paiement s'effectue selon l'échéancier consenti (acompte de 200 € exigible uniquement après l'expiration du délai légal de rétractation, puis 3 versements de 500 € dus une semaine avant chaque module). Les règlements en espèces sont légalement plafonnés à un cumul maximal de 1 000 € sur l'ensemble du contrat (Art. L. 112-6 du Code monétaire et financier) ; le reliquat doit être honoré par chèque ou virement.

5.- DÉLAI DE RÉTRACTATION LÉGAL

Conformément aux dispositions impératives de l'article L. 6353-5 du Code du travail, le stagiaire dispose d'un délai de **dix (10) jours** à compter de la date de signature du contrat pour se rétracter. La rétractation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR). Durant ce délai, aucune somme ne peut être exigée et aucun encaissement ne sera effectué.

6.- ANNULATION, ABANDON ET FORCE MAJEURE

- En cas de désistement notifié par écrit par le stagiaire moins d'un mois avant l'ouverture de la formation (et en dehors d'un motif de force majeure), l'acompte conventionnel de 200 € demeure définitivement acquis à l'organisme de formation.
- Si le stagiaire se trouve dans l'obligation d'interrompre ou d'abandonner définitivement le cursus en cours en raison d'un **cas de force majeure dûment reconnu** (maladie grave, accident, force majeure imprévisible), le contrat est résilié de plein droit. Dans cette hypothèse unique, seules les prestations effectivement dispensées sont dues, calculées au *pro rata temporis* de leur valeur contractuelle, en application de l'article L. 6353-7 du Code du travail.
- En cas d'abandon injustifié ou de convenance personnelle du stagiaire en cours de formation (hors force majeure), la totalité du prix de la formation reste contractuellement due au Centre Imhotep au titre de dédommagement.

7.- ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISME DE FORMATION

Le Centre Imhotep se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session si le quorum minimal de 10 participants n'est pas atteint à la date limite du 15 décembre 2026. En cas d'annulation totale de la formation par l'organisme, l'intégralité des sommes versées par les stagiaires leur sera immédiatement restituée.

8.- RÈGLEMENT DES LITIGES ET MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de différend relatif à l'exécution ou l'interprétation du contrat, le stagiaire transmettra une réclamation écrite au Centre Imhotep par voie postale ou par courriel (info@centre-imhotep.com). Conformément au Code de la consommation, si la réponse n'apporte pas satisfaction, le stagiaire dispose de la faculté de saisir gratuitement le médiateur de la consommation agréé :

SAS Médiation Solution — 222 chemin de la bergerie, 01800 Saint Jean de Niois.

Téléphone : 04 82 53 93 06 | En ligne : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

À défaut de résolution amiable ou de médiation, tout litige sera porté devant le tribunal matériellement et territorialement compétent selon les règles de droit commun de procédure civile.

Fait à Versailles, en double exemplaire, le

Pour le Stagiaire Mention « Lu et approuvé »	Pour l'Organisme de formation Jean Motte  CENTRE IMHOTEP 25 rue du Maréchal Foch 78000 Versailles Tél. 06 17 04 07 00 Siret 451 156 426 00038 APE 8559A Formation certifiée n° 11788113078
---	---

PROGRAMME

MODULE 1 - Les Fondations et l'Analyse des Symptômes

- Jour 1 : Les Bases de la Doctrine
 - La vie de Samuel Hahnemann et la naissance de l'homéopathie.
 - La théorie et les modèles de dilution (Centésimales, Korsakoviennes, Quinquaginta Millionnières).
 - Exploration des trois règnes : minéral, animal et végétal.
 - Introduction aux outils : le Répertoire et la Matière Médicale.
- Jour 2 : La Méthodologie Clinique
 - Technique de répertorisation : valorisation et hiérarchisation.
 - Conduite du questionnaire homéopathique et recherche d'un symptôme.
 - Application de la Croix de Hering.
 - Étude de 10 remèdes homéopathiques majeurs (polychrestes).
 - Lecture et analyse de l'Organon : chapitres 1 à 16.
- Jour 3 : Pratique et Relations entre Remèdes
 - Études de cas cliniques.
 - Compréhension des « tempéraments » des remèdes.
 - Discrimination fine par les modalités (aggravation/amélioration aux températures et latéralités).
 - Le nuage des remèdes et leurs interactions (suites, comparables, antidotes).
 - Étude de 10 remèdes polychrestes.
 - Lecture et analyse de l'Organon : chapitres 17 à 30.

MODULE 2 - Miasmes, Niveaux de Santé et Pratique Réelle

- Jour 4 : L'Origine des Maladies Chroniques
 - La théorie fondamentale des miasmes : focus sur la Psore.
 - Étude de 10 remèdes polychrestes.
 - Lecture et analyse de l'Organon : chapitres 31 à 45.
- Jour 5 : Structure de l'Être et Répertorisation
 - Cas cliniques théoriques et recherches approfondies dans le répertoire.
 - Analyse du tableau des aggravations.
 - Les niveaux de santé : articuler le physique, l'émotionnel et le mental.
 - Utilisation de la grille de répertorisation sur cas cliniques.
 - Étude de 10 remèdes polychrestes.
 - Lecture et analyse de l'Organon : chapitres 45 à 55.
- Jour 6 : Immersion Clinique
 - Mise en situation clinique réelle **avec des patients**.
 - Pratique intensive de la recherche dans le répertoire.
 - Étude de 10 remèdes polychrestes.
 - Lecture et analyse de l'Organon : chapitres 56 à 66.

MODULE 3 - Approfondissement Miasmatique et Certification

- Jour 7 : Suivi Clinique et Sycose
 - Analyse de cas cliniques théoriques et réels (suivi de patients).
 - Étude du miasme sycotique.
 - Étude de 10 remèdes homéopathiques.
 - Lecture et analyse de l'Organon : chapitres 67 à 70.
- Jour 8 : Destructivité Miasmatique et Formes Secondaires
 - Étude du miasme de la Luèze.

- Les miasmes secondaires (cancer, tuberculose).
- Résolution de cas cliniques théoriques.
- Étude de 10 remèdes homéopathiques.
- Lecture et analyse de l'Organon : chapitres 71 à 80.
- Jour 9 : Intégration Finale et Validation
 - Maîtrise de la posologie : la dynamisation, la dose, la quantité.
 - Étude de 10 remèdes homéopathiques.
 - Lecture et analyse de l'Organon : chapitres 81 à 90 (fin de l'étude textuelle)